

Les Échos Lauranais

Novembre
2012



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Le gouvernement prépare un projet de loi de décentralisation qui doit, selon les propos de Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, tirer les conséquences de 30 ans de décentralisation.

La décentralisation a été initiée en France en 1982-1983. Il y a seulement 30 ans. Les premières lois, dites lois Defferre (ou acte I de la décentralisation), suppriment la tutelle exercée par le préfet sur les collectivités locales (suppression du contrôle a priori), le Président élu du Conseil général devient l'autorité exécutive du département, la région devient une collectivité à part entière, l'État transfère des blocs de compétences aux collectivités.

La décentralisation a été renforcée en 2003 avec la réforme constitutionnelle qui consacrait la « République décentralisée ». Cet « Acte II » de la décentralisation a institué l'autonomie financière des collectivités territoriales, a permis le droit d'expérimentation et a transféré de nouvelles compétences de l'État vers les collectivités locales sans toujours transférer les ressources nécessaires à leur financement.

Aujourd'hui, de nouvelles compétences devraient être accordées aux collectivités territoriales en allant jusqu'au bout de la logique des blocs de compétences. Un Haut Conseil des territoires, instance de concertation entre l'État et les collectivités, devrait être créé, le droit d'expérimentation des collectivités territoriales être élargi et les normes, qui s'imposent aux collectivités, allégées. Le Sénat, à l'initiative de son Président Jean Pierre BEL, a organisé les États généraux de la Démocratie territoriale auxquels nous avons pris part en répondant à un questionnaire et en participant aux tables rondes organisées par les sénateurs de l'Aude.

Jean Loubat, Maire de Laure

SALUBRITÉ PUBLIQUE

A Laure comme ailleurs, par un glissement lent et continu des comportements citoyens vers toujours plus de facilité, de laisser-aller et finalement de laxisme, les « mairies » se voient, non seulement chargées, mais aussi quelquefois même sommées, d'assurer seules la propreté de l'espace public.

Il semble que le moment soit venu de rappeler quelques-uns des principes fondateurs, garants de la qualité du vivre ensemble dont chacun de nous est en droit de jouir.

Certes, les agents des collectivités sont chargés de procéder régulièrement au nettoyage des rues et des places, mais il est du devoir de chacun d'apporter son concours au maintien de la propreté de l'espace public.

Ainsi, il incombe au résident d'assurer le nettoyage et le balayage du trottoir et des caniveaux au droit de son habitation ou de son commerce, que la voie soit publique ou privée. Le code rural précise également que le propriétaire doit procéder à l'égavage et à l'élimination des végétaux (par apport à la déchèterie intercommunale du Tinal d'Abrens) et que le déneigement est l'affaire de tous. En cas d'accident survenu sur la voie publique, la responsabilité du propriétaire négligeant peut même être engagée. Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe les pouvoirs et les devoirs des maires en la matière. Ceux-ci disposent de personnels chargés d'assurer les opérations d'entretien de la voirie. Mais il faut le dire haut et fort, tous les jours nous le constatons, cette tâche est rendue

UN NOUVEL ARRIVANT

Ses compagnons ayant subi des fortunes diverses, il ne restait plus qu'un seul cygne sur le plan d'eau du Gourge de la Blanco.

La municipalité a décidé de lui redonner un compagnon. Nous comptons sur la compréhension de tous pour que ces gracieux volatiles puissent durablement ravir les promeneurs.

Il serait bon que les parents expliquent à leurs enfants qu'il est interdit, et surtout idiot, de leur jeter des projectiles divers. Les propriétaires de

de plus en plus difficile par des comportements inacceptables : objets divers abandonnés au coin des rues, conteneurs remplis de déchets encombrants, de cartons et de cageots qui devraient être apportés en déchèterie, rues constellées de déjections canines toujours trop nombreuses malgré tous les rappels lancés dans ces colonnes, etc. La liste est longue et chacun de nous peut le constater tous les jours pour le déplorer. Ces actes sont à ranger au chapitre des incivilités.

Bien sûr, la commune va continuer à procéder au nettoyage de la voirie, elle va même s'efforcer d'améliorer son action dans ce domaine, au profit de tous. C'est son devoir et son honneur. Mais dans un monde où les repères s'estompent, il est toujours utile de rappeler les bonnes pratiques. Et qui sait, peut-être en restera-t'il quelque chose.

NOURRITURE DES ANIMAUX ERRANTS

Quelques-uns de nos concitoyens assurent généralement le ravitaillement alimentaire des animaux sans maîtres. Qui songerait à les en blâmer. Il semble toutefois qu'il faille réfléchir à une action concertée pour éviter que cette action, louable, ne produise à terme des effets nocifs.

Il faut savoir que, si l'on ne prend soin de contrôler leur fertilité, l'instinct des animaux bien nourris les conduit à se reproduire d'autant plus. Les aliments distribués les attirent et ainsi, chats, chiens errants, pigeons et même rats prolifèrent. Il semble souhaitable de réunir tous ceux que cette question préoccupe pour réfléchir ensemble à une action durable. Qu'ils veuillent bien se faire connaître en mairie.

chiens doivent empêcher leurs animaux de les perturber.

D'autre part, nous signalons que le pain, et surtout le gluten qu'il contient, est très mauvais pour les cygnes et les canards. Ces volatiles trouvent eux-mêmes leur nourriture et reçoivent périodiquement des granulés faits de céréales broyées spécialement conçus pour eux.

■ PPRI ■

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) est une procédure permettant d'assurer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire. Ce plan vient se superposer au document d'urbanisme. Il s'agit de réduire la vulnérabilité des biens aujourd'hui exposés et d'orienter les futures implantations hors des zones les plus touchées. Un arrêté préfectoral de mars 2011 prescrit sur notre zone l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) désignée sous l'appellation de « moyenne vallée de l'Aude ».

Le projet entre maintenant dans la phase de concertation avec le public.

Une première réunion de présentation au public s'est déroulée le lundi 8 octobre au foyer de Laure. Le document est dès à présent disponible en mairie pour consultation. Une enquête publique aura lieu au premier trimestre 2013 et l'arrêté préfectoral d'approbation devrait être pris fin premier semestre 2013.

■ TRAVAUX EN COURS ■

– Voirie

Le programme annuel du Syndicat Intercommunal de Voirie continue. Après l'avenue du Minervo, les rues de l'Église et de la Mandé, c'est au tour de la rue de Malras d'être rénovée. Le chantier sera exécuté courant novembre. Encore une fois, que les riverains de cette voie veuillent bien excuser la gêne qui va leur être imposée pendant quelques jours. C'est le prix à payer pour disposer ensuite d'une rue irréprochable et participer à l'embellissement du village.

– Mairie

Notre Mairie va avoir fière allure. Les quatre façades vont être ravalées améliorant ainsi, non seulement l'esthétique, mais aussi l'isolation du bâtiment. Les huisseries seront changées pour les unes et améliorées pour les autres. Le chantier est en cours et devrait durer encore quelques semaines.

– WC publics

Nos services techniques ont entrepris la démolition des anciens WC publics. Ces équipements avaient été mis en service en 1965, lors de l'installation du « tout-à-l'égout ». Ils constituaient alors un réel progrès. Le temps est passé. Leur utilité n'est plus aussi indiscutable. Seuls, les gens de passage utilisaient ces anciens équipements qui, outre les outrages du temps, subissaient aussi le vandalisme à tel point que leur état était devenu calamiteux.

À leur place, deux cabines de conception moderne seront installées.

– Jardin public

La rénovation du jardin public suit son cours. Les travaux de finition et les plantations devraient être terminés avant la fin du trimestre. Un éclairage solaire sera installé.

■ NOUVELLE ASSOCIATION ■

Un club de ping-pong est né à Laure. Monsieur QUIVIGER, récemment installé chez nous, a pratiqué ce sport à un haut niveau. Il a créé une association dans le but de proposer l'apprentissage et l'exercice de cette discipline aux personnes intéressées, jeunes ou moins jeunes qui seront très prochainement invitées à participer à une première rencontre de présentation.

■ PRÉCISIONS ■

Après la venue de TF1 chez notre coiffeuse Candide, nous sommes souvent interrogés à propos de la décoration de son salon de coiffure pour cette occasion. Sachez qu'elle a été l'œuvre de l'entreprise « Rêve d'un jour » dont le gérant est à la fois décorateur et organisateur d'événements. Cette entreprise, sollicitée par la candidate de l'émission, a saisi l'occasion pour proposer, à son tour, Candide pour l'élaboration de la coiffure. La municipalité se réjouit de cette coopération lauranaise.
www.decorateur-aude.fr - 04 68 24 44 71.

■ JARDINS ■

Quelques-uns d'entre vous nous ont dernièrement questionnés sur la possibilité de disposer d'un espace dédié au jardinage. Il nous serait utile, pour mieux pouvoir évaluer le besoin, que ceux qui sont dans cette attente nous en fassent part. Nous les prions de se signaler en mairie.

■ DU CÔTÉ DES BOULISTES ■

La rentrée des classes, les vendanges et l'automne vont entraîner la fin de la saison pour le Club Bouliste Lauranais.

Le club, autour de son président Gérard DOR, s'est restructuré au mois de mai et a organisé tout au long de la période estivale des concours tous les vendredis soir. Ces concours réservés aux 42 licenciés du club (15 jeunes et 27 adultes) et aux vacanciers de passage ou habituels ont réuni une moyenne de 14 doublettes. Un concours ouvert à tous les Lauranais fut aussi organisé pendant la fête locale. Des bons à utiliser chez les commerçants du village récompensaient les doublettes méritantes de la soirée. Un classement des meilleurs joueurs a été établi en fin de saison. La cérémonie de remise des trophées s'est déroulée au boudrome, le samedi 8 septembre 2012. Un apéritif et une grillade offerts par le club avec l'aimable participation de la cave coopérative (vins offerts) précédèrent un concours (très amical) qui marqua la clôture, tard dans la nuit, de la saison 2012.

Les résultats :

Séniors : 1er : Faure Hervé, 2e : Dor Gérard, 3e : Gil Robert. Jeunes : 1er : Maihlol Damien, 2e : Gareil Jean, 3e Sirvein Lilian.

Médaillés : Alexandre, Inji, Mathéo, Clément, Thibault, Benjamin, Adrien, Hugo, Kile et Madison.

■ DATES À RETENIR ■

– Permanences parlementaires de notre député

Jean Claude Pérez, député de notre circonscription, fait savoir qu'il reçoit, sans rendez-vous, les citoyens désireux de venir exposer les sujets qui les préoccupent lors de permanences parlementaires itinérantes. Ainsi pour le prochain semestre, il sera présent en mairie de Peyriac les mardis : 20/11, 11/12, 15/01, 12/02, 19/03, 9/04, 21/05 et 11/06.

– Commémoration du 11 novembre 1918

Comme tous les ans, la Municipalité et l'association des Anciens Combattants et Prisonniers de guerre invitent la population à participer aux cérémonies commémorant la fin de la Première Guerre mondiale. Rendez-vous dès 11h30 devant la mairie pour le départ du cortège. La cérémonie commémorative se déroulera au monument aux morts. Traditionnellement, elle sera suivie d'un vin d'honneur puis d'un banquet fraternel ouvert à tous. S'inscrire auprès de Gaston Sarda. Prix du repas : 22 € tout compris.

En aparté : Sur France 3, samedi 10 novembre à 15h20 sera diffusé un documentaire de 52 mn sur la Grande Guerre réalisé à partir des carnets du caporal tonnelier Louis Barthas de Peyriac-Minervo. Textes dits par Philippe Torretton.

– Concert

La chorale Aubade donnera un concert gratuit et ouvert à tous au foyer de Laure, le dimanche 18 novembre à 17h30. Le concert sera suivi d'un apéritif.

– Ligue contre le cancer : Thé dansant

Encouragé par le succès de 2011, le comité de l'Aude de la Ligue contre le Cancer organise un thé dansant à Laure le dimanche 2 décembre dès 15 h. Le goûter est offert et des danseurs professionnels viendront effectuer quelques démonstrations.

– Éveil et Loisirs : Loto

L'association Eveil et Loisirs organise son loto annuel le samedi 1er décembre au foyer de Laure à partir de 21h.

Prochaine sortie VTT : le 9 novembre à 14 h.

– Dernière heure : vente solidaire

Nos amis Jacques et Danielle Minginette organisent une vente privée, dimanche 11 novembre de 9h à 17h, à leur domicile de la rue Notre Dame. Seront exposés : meubles, vêtements, livres, jouets...